

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE – DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Avenant n°1 au marché : Mise en service, cession des droits d'usage, maintenance et support des logiciels de l'ensemble de la gamme MILORD de SEGILOG pour les communes de Quimper Bretagne Occidentale / Société BERGER LEVRAULT – sans incidence financière

N° DEC.2025.05.131.DFCP

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R.2194-7 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu la délibération n° 37 du conseil communautaire du 11 juillet 2023 autorisant la signature de l'accord cadre ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale, compte : 6518 et fonction :020 ;

Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux au marché ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet de l'avenant

Quimper Bretagne Occidentale conclura un avenant n°1 au marché de mise en service, cession des droits d'usage, maintenance et support des logiciels de l'ensemble de la gamme MILORD de SEGILOG pour ses communes, signé avec l'entreprise Berger Levrault - 892 rue Yves Kermen 92100 Boulogne Billancourt, afin d'ajouter de nouveaux prix au BPU.

Article 2 : Modification des clauses de l'accord-cadre

L'avenant est sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 06 mai 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 13/05/2025
(AR du 13/05/2025 ID: 029-200068120-20250506-DC1775H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 13/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*